

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 13
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Validation du schéma directeur vélo en Sud Ardèche et du plan de signalétique de rabattement voiture/vélo vers les voies douces.

Le Président rappelle que 6 EPCI du Sud Ardèche (Ardèche des Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Val de Ligne, Gorges de l'Ardèche, Beaume-Drobie et Pays des Vans en Cévennes), constituées en groupement, ont été lauréates de l'appel à projets (AAP) « Vélo et Territoires » de l'ADEME en 2019. Un des axes de cet AAP consistait en l'élaboration d'un Schéma Directeur Vélo du Sud Ardèche.

Dans la continuité de la Via Ardèche qui relie nos territoires, les objectifs principaux de ce Schéma étaient

- D'avoir un panorama des pratiques et offres actuelles en matière de vélo sur le Sud Ardèche et des besoins et attentes des publics,
- De saisir et hiérarchiser les enjeux de cyclabilité et de pratiques,
- De dresser les orientations d'une politique cyclable partagée
- Et de la décliner en un programme d'actions pour nos territoires.

Ce schéma est ainsi composé de 3 parties, les deux premières, diagnostic territorial et analyse des enjeux ainsi que politique vélo et orientations stratégiques sont communes aux 6 collectivités.

La dernière, plan d'Actions Opérationnel porte essentiellement sur des projets propres à chaque EPCI (liaisons cyclables complémentaires, identification de boucles...).

Si ce schéma doit être partagé et validé par les 6 EPCI, chacun agira pour son compte dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions dans la programmation de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Il est rappelé que la CCBA dispose déjà d'un schéma directeur des mobilités actives qui identifie notamment, des liaisons cyclables reliées à la Via Ardèche ou desservant ses communes. Le schéma de la CCBA a été pris en compte dans le Schéma directeur vélo en Sud Ardèche. Aussi, les deux premières parties permettent d'une part, de compléter les données dont nous disposons avec un ancrage territorial plus important, et d'autre part de partager des principes et axes prioritaires autour de la mobilité cyclable (harmonisation des dispositifs et des niveaux d'équipements, articulation des problématiques au-delà des frontières administratives, développement du réseau ossature, réflexion sur l'intermodalité, communication des actions et animation de la démarche).

En ce qui concerne le plan d'action lié aux travaux, la CCBA avait fait le choix, par délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2019, de commander un plan de signalétique de rabattement depuis les voies communales, départementales ou nationale vers la Via Ardèche ou autres sections de voies douces.

La signalétique à implanter est destinée, d'une part, à diriger les automobilistes vers les parkings de départ de la Via Ardèche ou d'une voie douce, et d'autre part, à indiquer aux cyclistes l'entrée d'une voie en site propre la plus proche depuis une voirie.

Cela concerne les communes de : Aubenas, Labégude, Lachapelle-sous-Aubenas, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Saint-Privat, Saint-Sernin, Vals-Les-Bains, Vesseaux et Vinezac.

Le plan prévoit 64 ensembles de mobiliers signalétiques (environ 50 carrefours et 10 parkings) pour un montant total estimé à 65 750 € HT dont les dépenses devraient s'étaler sur minimum deux ans, 2022 et 2023 et seront inscrites au PPI. La programmation des dépenses est la suivante :

Année 2022		Années suivantes	
Communes	Montant de l'investissement en € HT	Communes	Montant de l'investissement en € HT
Vinezac Lachapelle St Sernin Sud Labégude (Lautaret) Labégude (nord) St Privat Vals les Bains	37 750 €	Vesseaux St Sernin nord St Etienne de Fontbellon Aubenas (Roqua) Aubenas (Gare SNCF) St Didier	28 000 €

Pour l'année 2022, un marché spécifique sera engagé pour les voies douces déjà existantes et les dépenses de signalétique de rabattement pourraient être intégrées aux futurs marchés de travaux pour les projets de voies douces en cours ou à venir.

Il est précisé que cette enveloppe financière ne concerne pas le projet de voie verte reliant la CCBA à la CAPCA.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Acquisition et pose de la signalétique de rabattement vélo	65 750 €	ETAT (20%)	13 150 €
		Région AURA (30%)	19 725 €
		Conseil Départemental (30%)	19 725 €
		Autofinancement CCBA (20%)	13 150 €
Total	65 750 €	Total	65 750 €

Le schéma directeur vélo en Sud Ardèche a été validé en comité de pilotage du groupement VAS'I le 21 janvier 2022 et par la commission tourisme le 31 mars 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- De valider le schéma directeur vélo en Sud Ardèche des 6 EPCI tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel attaché à cette action avec un autofinancement prévisionnel de la CCBA estimé à 13 150 € HT et d'inscrire le plan de signalétique de rabattement vers les voies douces au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche,
- De solliciter des financeurs l'engagement anticipé de cette opération,
- D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-49-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022